

## Assemblée Générale Extraordinaire – 19 janvier 2022

Réponses aux questions écrites reçues de Monsieur Julien Cailleau (Président de A3A) telles que préparées par le Conseil d'administration du 18 janvier 2022.

1/ Question : Quel est le nombre de personnes qui travaillent en R&D ?

Réponse : Le groupe compte 7 personnes en R&D (principalement en Chine) sur un effectif total de 45 personnes.

2/ Quel est le montant total encaissé par le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP depuis la mise en place des OCABSA ?

Réponse : Archos ne connaît pas le montant des encaissements réalisés par YA II PN, Ltd lors des cessions des actions obtenues lors des conversions des OCA et des exercices des BSA.

3/ Est-ce que la direction perçoit une prime à chaque conversion des OCABSA ?

Réponse : Ni Archos ni ses dirigeants ne reçoivent de prime à l'occasion des conversions d'OCA ou des exercices de BSA. De manière plus générale, Archos et ses dirigeants ne sont aucunement intéressés aux conversions d'OCA ni à l'exercice de BSA réalisés par YA II PN, Ltd.

4/ Pourquoi M. VIGUIE et M. CHABERT siègent au conseil d'administration en lieu et place de M. et Mme Crohas ?

Messieurs Christian Viguié et Cyril Chabert ont été cooptés au conseil d'administration en remplacement de Monsieur et Madame Crohas qui ont démissionné de leurs fonctions en février 2021. Ils ont été choisis en fonction de leurs compétences respectives dans les domaines de la gestion des entreprises de technologie et du droit des sociétés.

5/ Pourquoi M. BRUGIERE est au Conseil stratégique de la société MDV ?

Réponse : Monsieur Brugièrè a été choisi pour siéger au Conseil stratégique de Medical Devices Venture car il est dirigeant de la société Néovacs qui intervient dans le domaine des biotechnologies et de la santé. Il dispose à ce titre d'une expérience précieuse dans le développement des activités dans le domaine de la santé, domaine qui est également celui de Medical Devices Venture.

6/ Si Archos a une trésorerie de 10 millions, pourquoi proposez-vous une augmentation de capital de 15 millions d'euros ?

Réponse : Comme annoncé le 15 décembre 2021, « Au terme de l'exercice 2021, le Groupe se voit désormais fort d'une trésorerie brute de plus de 10 millions d'euros au niveau d'Archos et de plus de 5 millions d'euros au niveau de Logic Instrument. Dans ce contexte, la Société a estimé raisonnable de suspendre le tirage des tranches d'OCA jusqu'à la fin de l'exercice 2022 au moins, conformément à l'Avenant conclu ce jour ».

Les 3ème et 4ème résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2022 visent à renouveler des autorisations de mettre en œuvre des augmentations de capital, dans la limite d'un montant nominal de 15 millions d'euros. Ces résolutions visent à permettre le cas échéant la mise en œuvre d'augmentations de capital par le Conseil d'administration.

7/ Le crédit obtenu auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 12 millions a été accordé pour le développement de PICOWAY, pouvez-vous nous justifier les dépenses effectuées ?

Réponse : Le crédit effectivement obtenu auprès de la BEI a été de 6 millions d'euros (en 2016), ce crédit pouvant atteindre 12 millions d'euros au maximum. Depuis 2016 et jusqu'à fin 2019, date à laquelle la dette BEI a été restructurée, Archos a dépensé environ 5 millions d'euros incluant principalement des frais des équipes R&D impliquées sur le projet PICOWAN, les frais marketing, les charges administratives et les intérêts sur la dette BEI (jusqu'à la mise en œuvre de sa restructuration).

8/ Quels sont les budgets respectifs des sociétés DEXTRAIN et POLADERME ?

Réponse : la société ne communique pas sur les éléments détaillés à ce stade. Une communication sur le plan de développement de ces deux sociétés sera faite dans les prochains mois.

9/ Quel est le budget réservé aux objets à développer en partenariat avec la société OSSIA ? Quel est le coût de l'achat de la licence ?

Réponse : la société ne communique pas sur les informations qui relèvent du secret des affaires.

10/ Avez-vous négocié une licence territoriale avec OSSIA ?

Réponse : la société ne communique pas sur les informations qui relèvent du secret des affaires.

11/ Vos concurrents français LOGICOM et CROSSACALL se portent bien en plus CROSCALL enregistre une croissance de 30% et une ouverture d'usine en France. Comment expliquez-vous une telle décroissance du chiffre d'affaires et du plan de licenciement massifs qui perdurent au sein de Archos ?

Réponse : Nous ne connaissons pas les performances financières de LOGICOM et CROSCALL mais en ce qui concerne ARCHOS la décroissance du chiffre d'affaires et les raisons qui ont conduit la société à opérer une importante restructuration ont été détaillées dans les Rapports financiers 2019 et 2020. La baisse du chiffre d'affaires est imputable essentiellement à la concurrence exacerbée (et parfois déloyale de la part des market places) des marques asiatiques depuis quelques années.

12/ Nous vous proposons la nomination de deux membres de notre association au sein du conseil d'administration. Seriez-vous d'accord ou préférez-vous maintenir les affaires d'Archos dans l'opacité de votre cercle réduit ?

Réponse : Le Conseil d'administration d'Archos n'estime pas nécessaire de proposer la nomination de nouveaux membres.

13/ Quels sont les produits que vous avez présenté au salon CES 2022 à Las-Vegas ? Pourquoi vous n'en communiquez rien ?

Réponse : 4 démonstrateurs ont été présents au CES de Las Vegas en janvier 2022 pour les objets suivants : une caméra d'intérieur, une montre connectée, un traqueur et une station de mesure de la qualité de l'air et de la température. Ces objets ont été présentés par OSSIA et la presse a relayé l'information (JDN par exemple) : « Au CES, le fabricant Archos met en avant ses nouveaux objets connectés qui se rechargent sans fil. Dans le cadre de son partenariat avec Ossia Inc, la société à l'origine de la technologie brevetée Cota Real Wireless Power, qui délivre de l'énergie par voie hertzienne à distance, Archos présente quatre objets récupérant chacun de l'énergie par les ondes RF : une caméra sans fil d'intérieur, une station pour mesurer la qualité de l'air et la température chez soi, un traqueur et une montre connectée. »

14/ MDV devait entrer en bourse avant la fin de l'année. Encore une communication injuste ? A quelle date sera-t-elle cotée ?

Réponse : Le projet d'introduction en bourse de MEDICAL DEVICES VENTURE est en cours. Une communication au marché sera faite dans les meilleurs délais.

15/ Les résultats trimestriels devaient être annoncés avant la fin de l'année. Encore une communication injuste ? A quelle date seront-ils accessibles.

Réponse : Archos ne communique jamais de résultats trimestriels. Archos communiquait sur le chiffre d'affaires trimestriel jusqu'à son transfert sur Euronext Growth en décembre 2019. Depuis lors, Archos communique uniquement sur ses résultats semestriels. Les résultats de l'exercice 2021 devraient être communiqués d'ici fin mars 2022.

16/ En 2019 Archos se voit attribuer 5% des actions de BLOCKCHAIN FOUNDRY INC. Voulez-vous nous indiquer le pourcentage d'actions détenus dans BLOCKCHAIN FOUNDRY INC ?

Réponse : Les actions Blockchain Foundry Inc ont été cédées en juillet 2020.

17/ Début 2020 Archos a signé un partenariat avec le groupe chinois Etekcity pour développer ses produits en Europe. Pouvez-vous nous indiquer si ce partenariat est toujours d'actualité ?

Réponse : Le partenariat avec Etekcity n'a pas été poursuivi, du fait des contraintes fortes liées au Covid 19 qui a perturbé les approvisionnements et les développements avec Etekcity depuis 2020.

18/ Au vu du chiffre d'affaires annuel de seulement 15 M€ et la situation désastreuse de l'entreprise sous votre direction, beaucoup pensent que votre salaire annuel est parfaitement injustifié et vous devez rembourser au moins 90% de vos salaires des 5 dernières années. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Réponse : La rémunération de Monsieur Poirier a été validée par le Conseil d'administration. Elle ne comporte pas d'éléments variables indexés sur le chiffre d'affaires ou les résultats. Elle est considérée comme justifiée par le Conseil d'administration au regard des pratiques des sociétés comparables, des responsabilités de Monsieur Poirier et de son implication totale pour le développement d'Archos.

19/ Avec 200 millions d'euros de déficit récurrent et le manque de vision pour le futur, les actionnaires demandent votre démission. Vu le cours de bourse aucun investisseur n'a plus confiance en vous. Les marchés attendent votre départ pour éventuellement de nouveau faire confiance à Archos. Quand est-ce que vous démissionnerez ?

Réponse : Les membres du Conseil d'administration (en ce compris le Directeur Général) n'ont pas l'intention de démissionner de leurs fonctions.